

Image not found or type unknown



Garde alternée pour un bébé

Par **véronique**, le **02/03/2010 à 10:20**

Bonjour,

Mariée le 07.02.09 (mairie), le 07.08.09 (église) et maman depuis le 02.05.09, mon mari désire divorcer par consentement mutuel et veut la garde alternée de notre fils (10 mois). Je suis réticente à ce mode de garde pour un enfant aussi jeune. Si j'accepte, à contrecœur (pour éviter de rentrer dans une guerre et surtout qu'il a menacé de se tirer une balle dans la tête si je lui enlevais son fils), le JAF peut-il, lui, refuser la garde alternée ?

Merci de me répondre.